

Bilan Carbone®

quantifiez pour anticiper

Ludovic Schneider

alter-éc(h)o conseil
www.alter-echo.fr
contact@alter-echo.fr

Avec le Bilan Carbone®, vous profitez d'une démarche de management environnemental efficace et reconnue



Décidez des mesures à adopter pour préparer l'avenir

Une démarche pour réduire sa dépendance énergétique

Le Bilan Carbone® est un outil de diagnostic des émissions de gaz à effet de serre (GES) de votre activité, développé par l'ADEME, qui vous permet d'agir maintenant. Réduire votre dépendance énergétique pour limiter les coûts, anticiper leur augmentation, préparer les réglementations à venir. Et agir pour le développement durable.

- **Vous identifiez** vos émissions et vos priorités d'actions
- **Vous évaluez** votre dépendance aux énergies fossiles
- **Vous anticipez** les fluctuations du prix de l'énergie
- **Vous limitez** l'impact de votre activité sur le climat.

en savoir plus sur le site de l'ADEME :
www.ademe.fr/bilan-carbone

Agissez maintenant

En identifiant vos postes d'émission prioritaires et en maîtrisant votre dépendance énergétique, vous prenez une longueur d'avance et limitez votre impact environnemental.

Une méthode simple et efficace

Une démarche pragmatique et très opérationnelle

Des tableaux de calculs simples et rapides vous sont proposés afin de tirer le meilleur parti de vos données d'activité disponibles (factures d'énergie, achats, déchets produits, km parcourus, etc.). Vos émissions de GES sont ainsi évaluées poste par poste.

Une évaluation globale

Toutes les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité sont prises en compte. Plus l'analyse est large, plus vos leviers d'action sont nombreux et vos mesures d'anticipation payantes.

Une démarche reconnue, une efficacité prouvée

Des milliers de références dans toute la France : des PME et grands groupes de tous les secteurs...

Un expert à vos côtés : un accompagnement sur mesure

La mise en place d'une démarche Bilan Carbone® débute par une assistance méthodologique réalisée par un expert agréé par l'Ademe qui vous permettra, de plus, de bénéficier d'un regard extérieur.

Bilan Carbone® & Grenelle 2

la loi dite Grenelle 2 prévoit l'obligation d'un "bilan des émissions de GES" pour les organismes privés de plus de 500 salariés à partir de janvier 2011.

un Bilan Carbone®
avec alter-éc(h)o conseil



Dans son souci permanent d'intégrer les parties prenantes dans les processus de décision, alter-éc(h)o vous propose de réaliser un Bilan Carbone® co-construit avec les acteurs de votre structure. Cela vous permet donc de mobiliser vos collaborateurs autour d'une démarche innovante et valorisante pour chacun.

Les établissements intéressés peuvent profiter d'une subvention de 50% à 70% de l'ADEME jusqu'à fin 2010.

Une démarche collective (5 établissements d'un même secteur d'activité minimum) est également possible et permet de réduire les coûts tout en favorisant une dynamique de groupe.